



ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7
En exercice : 7
Présents : 5
Votants : 7
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt cinq**

Le : **29 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas
RITLENG, Président

Date de convocation de la réunion du Bureau : 22 janvier

PRESENTS : Gilbert ADAM, Bernard HAGER,
Laurent MORIER, Nicolas RITLENG, Stéphan
SCHISSELÉ

POUVOIRS :

Marc GRASS a donné pouvoir à Laurent MORIER

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELÉ

DELIBERATION : AF_D_2025_01

Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2024

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion de l'Association Foncière du 31 janvier 2024.

Aucune observation n'étant formulée,

Le Bureau de l'Association Foncière

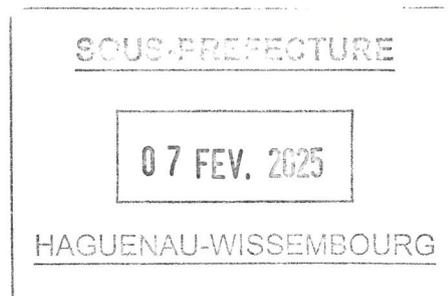
DECIDE

D'adopter le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024

Pour : 7 Voix dont 2 Procurations

Pour ampliation,
Donnenheim, le 29 janvier 2025
Le Président,

RITLENG Nicolas





ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7
En exercice : 7
Présents : 5
Votants : 7
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt cinq**

Le : **29 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas

RITLENG, Président

Date de convocation de la réunion du Bureau : 22 janvier

PRESENTS : Gilbert ADAM, Bernard HAGER,

Laurent MORIER, Nicolas RITLENG, Stéphan

SCHISSELÉ

POUVOIRS :

Marc GRASS a donné pouvoir à Laurent MORIER

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELÉ

DELIBERATION : AF_D_2025_02

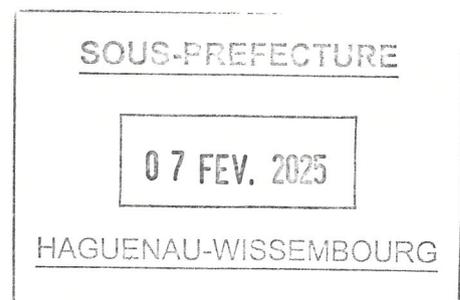
Installation du nouveau Bureau

Monsieur le Président indique que le bureau de l'Association Foncière est à renouveler car en place depuis 31 janvier 2018. Il est composé de 11 membres :

- 5 représentants désignés par la Chambre d'Agriculture dont 3 titulaires et 2 suppléants – tous propriétaires fonciers du ban de la commune.
- 5 représentants désignés par la commune dont 3 titulaires et 2 suppléants.

Il précise également que le maire de la commune est membre d'office du bureau.

Les membres désignés sont :



COLLEGE CHAMBRE D'AGRICULTURE				
NOM	PRENOM	ADRESSE		
TITULAIRE				
GILLIG	André	22 Rue de l'Eglise	67 170	DONNENHEIM
MORIER	Laurent	1B Rue du Canal	67 170	DONNENHEIM
RITLENG	Nicolas	14 Rue Principale	67 170	DONNENHEIM
SUPPLEANT				
FISCHER	Agnès	10 Rue du Village	67 170	DONNENHEIM
FISCHER	Marie-Thérèse	18 Rue Principale	67 170	DONNENHEIM

COLLEGE COMMUNE				
NOM	PRENOM	ADRESSE		
TITULAIRE				
ADAM	Gilbert	35 Rue Principale	67 170	DONNENHEIM
GRASS	Marc	2 Rue du Village	67 170	DONNENHEIM
HAGER	Bernard	27 Rue des Faisans	67 170	DONNENHEIM
SUPPLEANT				
GARDEBIEN	Annie	1 Rue du Village	67 170	DONNENHEIM
HECK	Jean-Francois	19 Rue Principale	67 170	DONNENHEIM

M Stéphane SCHISSELE, Maire de la commune de Donnenheim, propose d'installer les personnes désignées par la Chambre d'Agriculture et le Conseil Municipal de Donnenheim dans leur fonction de membres titulaires du bureau de l'Association Foncière de Donnenheim.

Il cède la présidence à Monsieur HAGER Bernard, doyen d'âge des membres du bureau, qui prend la présidence de l'assemblée et décide de passer aux élections.

Election du Président :

Monsieur HAGER propose Monsieur RITLENG seul candidat et procède au vote à main levée conformément aux souhaits des membres du Bureau.

Par 6 Voix POUR dont 2 Procurations (Monsieur RITLENG se retire du vote), Monsieur RITLENG ayant obtenu la majorité légale, est proclamé Président et installé immédiatement.

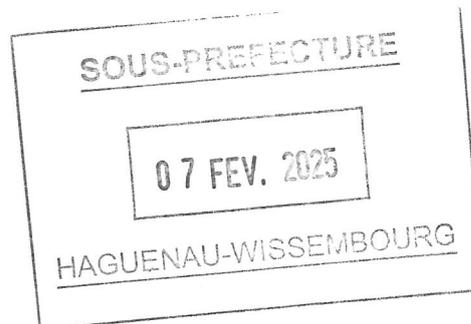
Election du Vice-Président :

Monsieur RITLENG, Président nouvellement élu, propose M Stéphane SCHISSELE seul candidat et procède au vote à main levée conformément aux souhaits des membres du Bureau.

Par 5 Voix POUR dont 1 Procuration (Monsieur SCHISSELE se retire du vote), Monsieur SCHISSELE est élu Vice-Président.

Pour ampliation,
Donnenheim, le 29 janvier 2025
Le Président,

RITLENG Nicolas





ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7
En exercice : 7
Présents : 5
Votants : 7
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt cinq**

Le : **29 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas
RITLENG, Président

Date de convocation de la réunion du Bureau : 22 janvier

PRESENTS : Gilbert ADAM, Bernard HAGER,
Laurent MORIER, Nicolas RITLENG, Stéphan
SCHISSELÉ

POUVOIRS :

Marc GRASS a donné pouvoir à Laurent MORIER

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELÉ

DELIBERATION : AF_D_2025_03

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2025 – Réunion 1

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion de l'Association Foncière du 29 janvier 2025 – Réunion 1.

Aucune observation n'étant formulée,

Le Bureau de l'Association Foncière

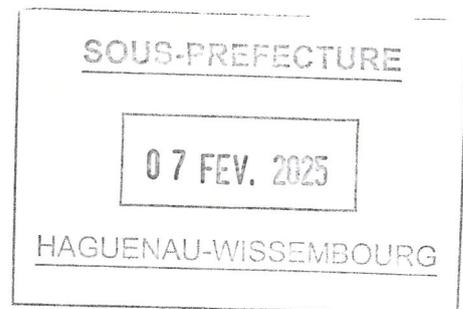
DECIDE

D'adopter le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025 – Réunion 1

Pour : 7 Voix dont 2 Procurations

Pour ampliation,
Donnenheim, le 29 janvier 2025
Le Président,

RITLENG Nicolas





ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7
En exercice : 7
Présents : 5
Votants : 7
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt cinq**

Le : **29 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas
RITLENG, Président

Date de convocation de la réunion du Bureau : 22 janvier

PRESENTS : Gilbert ADAM, Bernard HAGER,
Laurent MORIER, Nicolas RITLENG, Stéphan
SCHISSELÉ

POUVOIRS :

Marc GRASS a donné pouvoir à Laurent MORIER

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELÉ

DELIBERATION : AF_D_2025_04

Compte de Gestion 2024

Monsieur le Président soumet aux membres du Bureau de l'Association Foncière de DONNENHEIM le Compte de Gestion de l'exercice 2024 établi par Monsieur le Trésorier Principal de HAGUENAU.

Les chiffres étant en concordance avec le Compte Administratif 2024 de l'Association Foncière de DONNENHEIM,

Le Bureau de l'Association Foncière, après délibération,

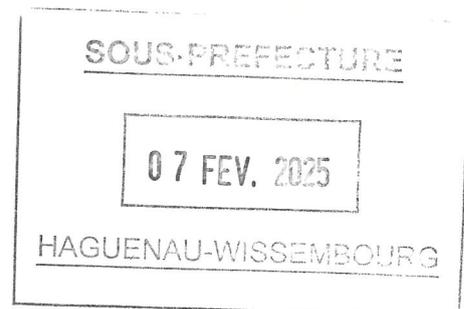
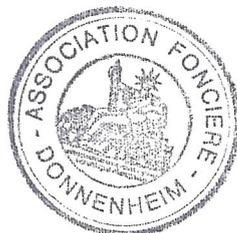
DECIDE

D'adopter le Compte de Gestion 2024 ainsi présenté.

Pour : 7 Voix dont 2 Procurations

Pour ampliation,
Donnenheim, le 29 janvier 2025
Le Président,

RITLENG Nicolas





ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7
En exercice : 7
Présents : 5
Votants : 7
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt cinq**

Le : **29 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas
RITLENG, Président

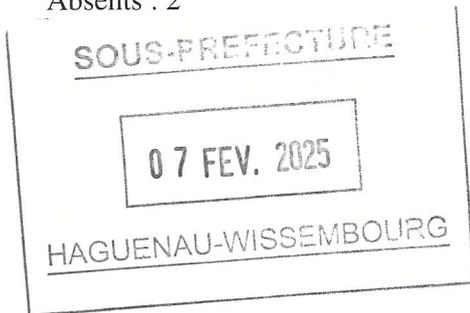
Date de convocation de la réunion du Bureau : 22 janvier

PRESENTS : Gilbert ADAM, Bernard HAGER,
Laurent MORIER, Nicolas RITLENG, Stéphan
SCHISSELÉ

POUVOIRS :

Marc GRASS a donné pouvoir à Laurent MORIER

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELÉ



DELIBERATION : AF_D_2025_05

Approbation du Compte Administratif 2024

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, Monsieur RITLENG Nicolas – Président, quitte la salle et délègue la présidence à Monsieur SCHISSELÉ Stéphan, Vice-président de l'Association Foncière de DONNENHEIM.

Monsieur le Vice-président expose le Compte Administratif 2024 qui se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement : Dépenses :	753,79 €
Recettes :	4 027,09 €
Excédent de l'exercice :	3 273,30 €
Section d'investissement : Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Excédent ou déficit de l'exercice :	0,00 €
Excédent de l'exercice en fonctionnement :	3 273,30 €
Excédent de fonctionnement antérieur :	6 616,95 €
TOTAL :	9 890,25 €
Excédent de l'exercice en investissement :	0 €
Excédent d'investissement antérieur :	648 €
TOTAL :	648 €

Le Bureau de l'Association Foncière, après délibération,

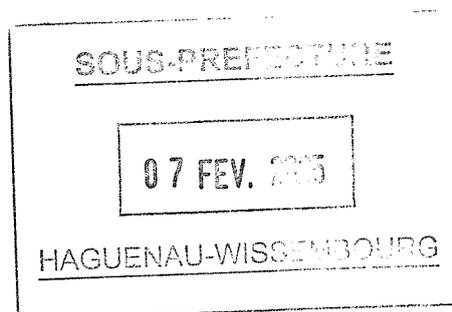
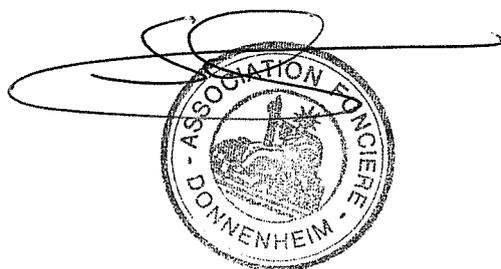
DECIDE

- D'approuver le Compte Administratif 2024.
- De reporter la somme de **9 890,25** €uros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du Budget Primitif 2025.
- De reporter la somme de **648** €uros au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement) du Budget Primitif 2025.

Pour : 6 Voix dont 2 Procurations (Monsieur RITLENG ne participe pas au vote)

Pour ampliation,
Donnenheim, le 29 janvier 2025
Le Vice-Président,

SCHISSELÉ Stéphan





ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7
En exercice : 7
Présents : 5
Votants : 7
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt cinq**

Le : **29 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas
RITLENG, Président

Date de convocation de la réunion du Bureau : 22 janvier

PRESENTS : Gilbert ADAM, Bernard HAGER, Laurent
MORIER, Nicolas RITLENG, Stéphan SCHISSELÉ

POUVOIRS :

Marc GRASS a donné pouvoir à Laurent MORIER

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELÉ

DELIBERATION : AF_D_2025_06

Rôle de recouvrement

Le Bureau de l'Association Foncière, après délibération,

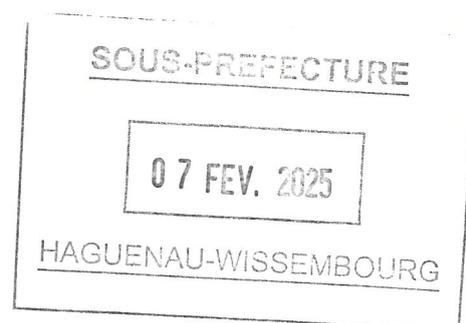
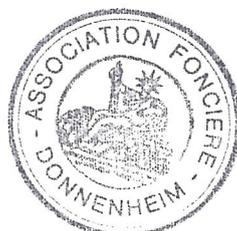
DECIDE

- D'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2025.
- De fixer à **0,12** euros hors taxes par are la quote-part à verser par les propriétaires fonciers intéressés.
- De ne pas facturer la T.V.A.
- De ne pas demander de cotisation fixe.
- De confier l'établissement du rôle de recouvrement à APIS ALSACE.
- De faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à APIS ALSACE soit **1, 13 euros** par hectare, le montant correspondant étant à verser à APIS ALSACE.
 - Compte Crédit Agricole 17206/00770/93002087411/08, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.
- Les redevances inférieures au minimum de perception fixée par la Trésorerie, seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.
- Date butoir de demande d'édition du rôle définitif fixée au 01 septembre 2025 pour un envoi en trésorerie en septembre 2025.

Pour : 7 Voix dont 2 Procurations

Pour ampliation,
Donnenheim, le 29 janvier 2025
Le Président,

RITLENG Nicolas





ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7
En exercice : 7
Présents : 5
Votants : 7
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt cinq**
Le : **29 janvier**
L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas
RITLENG, Président
Date de convocation de la réunion du Bureau : 22 janvier
PRESENTS : Gilbert ADAM, Bernard HAGER, Laurent
MORIER, Nicolas RITLENG, Stéphan SCHISSELÉ
POUVOIRS :
Marc GRASS a donné pouvoir à Laurent MORIER
André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELÉ

DELIBERATION : AF_D_2025_07

Budget Primitif 2025

Monsieur le Président présente le détail du Budget Primitif 2024 aux membres du Bureau.
Il se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement : Dépenses	13 910,25 €
Recettes	13 910,25 €
Section d'investissement : Dépenses	648,00 €
Recettes	648,00 €

La section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement sont équilibrées.

Le Bureau de l'Association Foncière, après délibération,

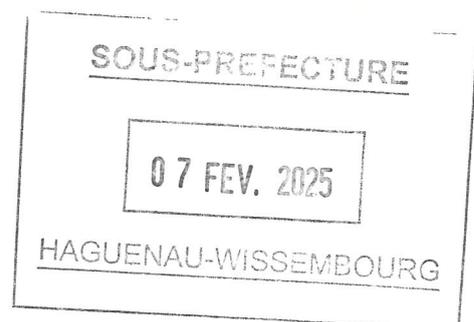
DECIDE

D'approuver le Budget Primitif 2025

Pour : 7 Voix dont 2 Procurations

Pour ampliation,
Donnenheim, le 29 janvier 2025
Le Président,

RITLENG Nicolas





ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7
En exercice : 7
Présents : 5
Votants : 7
Pouvoirs : 2
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt cinq**

Le : **29 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas
RITLENG, Président

Date de convocation de la réunion du Bureau : 22 janvier

PRESENTS : Gilbert ADAM, Bernard HAGER,
Laurent MORIER, Nicolas RITLENG, Stéphan
SCHISSELÉ

POUVOIRS :

Marc GRASS a donné pouvoir à Laurent MORIER

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELÉ

DELIBERATION : AF_D_2025_08

Adoption du Compte Financier Unique

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Deux prérequis doivent être validés pour pouvoir mettre en œuvre le CFU :

- avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs ;
- avoir dématérialisé les documents budgétaires.

Les budgets de l'Association Foncière de Donnenheim remplissant les conditions précitées, l'Association Foncière souhaite mettre en œuvre le CFU dès l'exercice 2025 pour son budget :

Le Bureau, après en avoir délibéré,

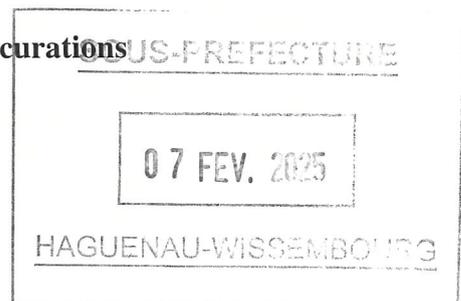
DECIDE la mise en place du CFU dès les comptes de l'exercice 2025 ;

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches utiles à cette fin.

POUR : 7 Voix dont 2 Procurations

Pour ampliation,
Donnenheim, le 29 janvier 2025
Le Président,

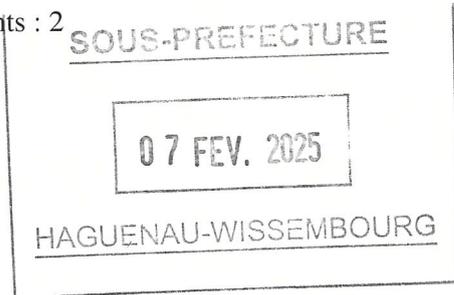
RITLENG Nicolas





ASSOCIATION FONCIERE DE DONNENHEIM

Nombre de Membres : 7
En exercice : 7
Présents : 5
Votants : 7
Pouvoirs : 2
Absents : 2



L'an : **deux mille vingt cinq**

Le : **29 janvier**

L'Association Foncière de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoquée, s'est réunie en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas
RITLENG, Président

Date de convocation de la réunion du Bureau : 22 janvier

PRESENTS : Gilbert ADAM, Bernard HAGER, Laurent
MORIER, Nicolas RITLENG, Stéphan SCHISSELÉ

POUVOIRS :

Marc GRASS a donné pouvoir à Laurent MORIER

André GILLIG a donné pouvoir à Stéphan SCHISSELÉ

DELIBERATION : AF_D_2025_9

**Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat – adhésion
@ctes**

Transmission électronique des actes au représentant de l'État — adhésion à @ctes

Monsieur le Président indique aux membres que les services de l'État demandent aux collectivités de se diriger vers une signature électronique des actes administratifs.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'État pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que l'Association Foncière de DONNENHEIM souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Le Bureau après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE S'ENGAGER** dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer un contrat ou une convention de souscription entre l'Association et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur, dit « opérateur de transmission »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de souscription entre l'Association et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Bas-Rhin.

POUR : 7 Voix dont 2 Procurations

Pour ampliation,
Donnenheim, le 29 janvier 2025
Le Président,

RITLENG Nicolas

